

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
 DU CENTRE DE SECOURS DE QUIBERON**

S.I.V.U. DE QUIBERON

05/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 24 mai, à 11h00, le Comité Syndical du S.I.V.U. de QUIBERON, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours de QUIBERON sous la présidence de M. LE LEUCH, Vice-Président.

Présents :

M. Eric LE LEUCH, M. Jean Pierre BOUTAUD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Renée FRELAUT, M. Joël GOUARIN, M. Alain RICHARD, M. François SERMIER,

M. Alexis LIGEOUR s'étant retiré,

OBJET :

**FINANCES - COMPTE
 AMINISTRATIF 2023**

Exposé :

Il est proposé de désigner M. LE LEUCH président de la séance pour le vote du compte administratif 2023.

Le résultat global du compte administratif 2023 est de 96 169.08 €. Il est synthétisé dans le tableau suivant :

Date de convocation
 17/05/2024

Date d'affichage
 28/05/2024

Nombre de conseillers

*en exercice: 8
 Présents : 7
 Votants : 7*

Secrétaire de séance :

Mme FRELAUT

DEPENSES Fonctionnement	RECETTES Fonctionnement	RESULTAT 2023 (recettes - dépenses)	RESULTAT de clôture (résultat + excédent n-1)
547 492.88 € déficit 0,00 €	544 651.85 € excédent 8 000 €	- 2 841.03 €	
547 492.88 €	552 651.85 €		5 158.97 €
DEPENSES Investissement	RECETTES Investissement	RESULTAT 2023 (recettes - dépenses)	RESULTAT de clôture (résultat +déficit n-1)
15 612.46 € Déficit 25 863.26 €	132 485.83€ excédent 0 €	116 873.37 €	
45 510.71 €	132 485.83 €		91 010.11 €
RESULTAT Global			96 169.08 €

Les principales évolutions sont les suivantes :

Fonctionnement :

- Augmentation de l'eau et assainissement de 1 178 € (une facture rattrapage 2022)
- Augmentation de l'Electricité de 21 500 € à 29 437.26 €
- Baisse de l'entretien des bâtiments de 8 921.67 à 2 447.76 €
- Augmentation de la contribution au SDIS de 458 928.27 € à 476 679 €
- Autres charges de gestion courantes : 3 024.72 € (vétérance année 2022 et 2023)
- Baisse de la participation des Communes de 4 990 €
- Remboursement définitif des titres annulés : 11 603.40 €

Investissements :

- Déficit année antérieure de 25 863 €
- Remboursement d'emprunt de 15 612.46 €
- Recettes - Emprunt de 100 000 €

Il est proposé au Comité de donner acte de la présentation du compte administratif, de reconnaître la sincérité du compte et d'arrêter les résultats définitifs tels qu'annexés.

(pièce annexe : compte administratif 2023)

Approbation :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023,

après en avoir délibéré, le Comité du SIVU, à l'unanimité,

DESIGNE M. LE LEUCH président de la séance ;

APPROUVE le compte administratif 2023 ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A QUIBERON, le 28 mai 2024

Le Président
M. Alexis LIGEOUR,

